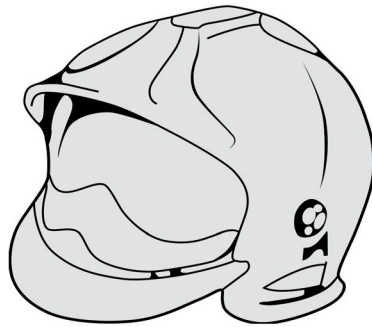


RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

(Article R 1424-17 du code général des collectivités territoriales)



N° 2009-15

ANNEE 2009

Edition du 23 décembre 2009

7, rue Vincent Chevard – 28000 CHARTRES
Tél : 02 37 91 88 88 – Fax : 02 37 34 21 47

SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N° 2009-15

*Les annexes mentionnées dans les extraits de délibérations sont consultables
à la direction du service départemental d'incendie et de secours d'Eure et Loir*

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 décembre 2009

2009 – 035 – D.M. 2 - 2009	4
2009 – 036 – Ajustement de l'inventaire et de l'actif.....	5
2009 – 037 – Suppressions et créations de postes	6
2009 – 038 – Indemnité de conseil allouée à M. le payeur départemental – Exercice 2009	8
2009 – 039 – Renfort en personnel – Année 2010.....	9
2009 – 040 – Cotisations à l'ordre des infirmiers.....	10
2009 – 041 – Gestion des périodes dites « de pont » - Année 2010	11
2009 – 042 – Loyers des SPV logés – Année 2010.....	12
2009 – 043 – Conventions annuelles de financement – Année 2010	13
2009 – 044 – Subventions versées par le SDIS – Année 2010	15
2009 – 045 – Demande de subvention FAI – Année 2010	16
2009 – 046 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers – Exercice 2010.....	17
2009 – 047 – Budget primitif 2010.....	18

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
11 DÉCEMBRE 2009**

**EXTRAITS DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU
SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
D'EURE ET LOIR**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 035 – D.M. 2 - 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau
M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol
M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

Le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 jointe en annexe.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 036 – Ajustement de l'inventaire et de l'actif

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise M. le payeur départemental à comptabiliser les opérations suivantes, dans le but de présenter une comptabilité patrimoniale conforme à l'existant et de répondre ainsi aux exigences de la chambre des comptes de la région Centre :

Compte débité	Compte crédité	Montant
1021	205	40 175,68
1021	21531	17 102,80
1021	21561	739,15
1021	21568	726,62
1021	2183	620,14
275	1021	2 576,06
1068	281561	2 946,61

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 037 – Suppressions et créations de postes

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise, suite aux avis favorables des commissions administratives paritaires du S.D.I.S. réunies le 26 novembre dernier :

➤ la suppression

➤ la création

à compter du 1^{er} janvier 2010

de 3 postes de sergent.....	de 3 postes d'adjudant
de 4 postes de caporal	de 4 postes de sergent
de 1 poste d'adjoint administratif 2 ^{ème} classe.....	de 1 poste d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe
de 3 postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	de 3 postes d'adjoint administratif principal 1 ^{ère} classe
de 1 poste d'adjoint technique 1 ^{ère} classe.....	de 1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe
de 1 poste de rédacteur principal.....	de 1 poste de rédacteur chef

à compter du 1^{er} avril 2010

de 2 postes d'adjoint administratif 1 ^{ère} classe	de 2 postes d'adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe
de 2 postes de caporal	de 2 postes de sergent

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

à compter du 1^{er} août 2010

de 1 poste d'adjoint administratif 1^{ère} classe.....de 1 poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe
de 1 poste de technicien supérieurde 1 poste de technicien supérieur principal

à compter du 1^{er} septembre 2010

de 1 poste de caporal.....de 1 poste de sergent

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 038 – Indemnité de conseil allouée à M. le payeur départemental – Exercice 2009

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau
M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol
M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompier volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à mandater la somme de 3 650,93 € relative à l'indemnité de conseil du payeur.

Les crédits prévus à cet effet ont été inscrits au budget primitif 2009.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 039 – Renfort en personnel – Année 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le recrutement de personnel temporaire, pour faire face éventuellement à des travaux exceptionnels, à l'absence prolongée d'un agent ou durant la période estivale.

Les contrats interviendront dans les conditions identiques à celles des années passées, à savoir grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe ou d'adjoint technique 2^{ème} classe au 1^{er} échelon.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 040 – Cotisations à l'ordre des infirmiers

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau
M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol
M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la prise en charge de la cotisation ordinale du médecin, du pharmacien et des infirmiers de sapeurs-pompiers professionnels pour cette année et les années à venir.

La 1^{ère} cotisation suite à l'inscription obligatoire de tous les infirmiers en exercice à l'ordre des infirmiers, instauré par la loi n° 2006-1668 du 21 décembre 2006 et mis en place dans le courant de l'année 2009, est fixée à 75 €.

Les cotisations ordinales du médecin et du pharmacien de sapeurs-pompiers professionnels, approuvées par délibération en date du 20 décembre 2002 par le conseil d'administration, s'élèvent, pour 2009, à 290 € pour le médecin et à 249 € pour le pharmacien.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 041 – Gestion des périodes dites « de pont » - Année 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau
M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol
M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la fermeture de la direction départementale et des services administratifs des groupements territoriaux lors des périodes de l'année 2010 susceptibles de correspondre à ce qu'on appelle communément les « ponts », et de fait, la réduction des jours d'« ARTT » ou des journées de congés ordinaires pour les agents ne travaillant hebdomadairement que 35 heures par semaine.

Deux périodes sont concernées :

- Ascension, soit le vendredi 14 mai 2010
- Armistice 1918, soit le vendredi 12 novembre 2010

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 042 – Loyers des SPV logés – Année 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau
M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol
M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le remboursement, au titre de l'année 2010, des loyers des sapeurs-pompiers volontaires logés dans les centres de secours, comme suit :

CS/CSP	Nombre de logements	Types	Date d'installation	Locataires	A payer 1er semestre 2010	A payer 2ème semestre 2010
ARROU	1	5	08/12/79	Lieutenant GAUTHIER Jean Pierre	1 813,00 €	1 813,00 €
LA FERTE VIDAME	2	4	01/05/86 01/08/89	Caporal/Chef FERON Arnault Sapeur 1ère classe TETON Philippe	3 060,00 €	3 060,00 €
ORGERES EN BEAUCE	1	4	01/01/85	Lieutenant BOURGEVIN Thierry	1 530,00 €	1 530,00 €
OUARVILLE	1	4	01/08/85	Adjudant/Chef CLAVIER Gérard	1 530,00 €	1 530,00 €
ST REMY SUR AVRE	1	5	01/02/86	Lieutenant FOUGERAY Michel	1 813,00 €	1 813,00 €
TOTAL SEMESTRIEL	6				9 746,00 €	9 746,00 €
TOTAL ANNUEL					19 492,00 €	

Le remboursement semestriel est fixé forfaitairement à 1 530 € pour les logements de type 4 et à 1 813 € pour les logements de type 5.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 043 – Conventions annuelles de financement – Année 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térrouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, compte tenu des dépenses réelles constatées les années précédentes par rapport aux droits ouverts (cf. tableau joint) :

- décide d'ouvrir une dotation de 20 000 € afin de rembourser les communes
- se prononce favorablement sur la poursuite du mécanisme de remboursement.

Il est précisé que :

- le plafond de remboursement aux communes sièges d'un centre de première intervention des dépenses afférentes au fonctionnement a été déterminé en 2006 sur les bases suivantes : moyenne des dépenses de la commune sur les exercices 2001 à 2003, avec plafond de 300 € par sapeur-pompier volontaire
- les remboursements effectués par le SDIS en 2010 se rapportent aux dépenses supportées par les communes en 2009.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

CPI	montant versé en 2006	montant versé en 2007	montant versé en 2008	2009		Montant ouvert au titre des CAF 2009 à verser en 2010	Observation
				Droits ouverts 2008	Montant versé		
AMILLY	2 264,35	2 309,64	2 239,37	2 402,95	2 402,95	2 402,95	
AUNAY SOUS AUNEAU	2 700,00	2 754,00	2 809,08	2 865,26	2 865,26	2 865,26	
AUTHEUIL	556,41	486,40	494,34	590,47		590,47	Dissolution depuis le 06/02/09
BERCHERES SAINT GERMAIN	558,11	966,98	636,81	2 086,69		2 086,69	
BROUE				753,13		753,13	
BULLAINVILLE	646,55						Dissolution depuis le 02/04/07
CHARBONNIERES	1 503,78	1 530,54	1 020,43	1 595,82	1 291,21	1 595,82	
CHAUDON	354,24	361,33	368,56	375,93	375,93	375,93	
COLTAINVILLE	754,90	1 408,67	1 406,79	1 465,58	1 465,58	1 465,58	
COMBRES				924,71		924,71	
CORMAINVILLE	1 223,17		486,18				Dissolution depuis le 15/03/08
COULOMBS	864,91	2 142,00	1 784,66	2 228,54	2 228,54	2 228,54	
Courtalain - Boigasson - Saint Pell	2 400,00	2 053,91	1 951,05	2 546,90	2 063,76	2 546,90	
DAMPIERRE SOUS BROU	595,86	201,84		1 264,40	21,34	1 264,40	Dissolution depuis le 08/04/09
DANCY	979,22	703,82	225,26				Dissolution depuis le 02/04/07
ECROSNES	706,61	481,21	539,54				Dissolution depuis le 31/01/08
GOMMERVILLE	1 112,56	1 655,25		1 722,13		1 722,13	
GOUILLONS	23,62	8,73	39,66	469,62	41,07	469,62	
LAONS	2 010,35	921,60	2 009,20	2 133,39	857,60	2 133,39	
LEVESVILLE LA CHENARD				242,68		242,68	
MAGNY	1 187,43	1 902,63					Dissolution depuis le 11/04/07
MORIERS	447,42	457,96	419,99	493,95	344,17	493,95	Dissolution depuis le 06/04/09
NEUVY EN BEAUCE	224,56	227,28	229,36	576,73		576,73	
OINVILLE SAINT LIPHARD	772,76		803,98	820,06	820,06	820,06	
OLLE				247,82		247,82	
PIERRES	4 576,56	2 357,16	2 404,30	0,00		0,00	
PRASVILLE	1 380,82	1 024,32		1 465,34	278,23	1 465,34	Dissolution depuis le 10/09/09
PRE SAINT MARTIN	232,55	237,21	239,69	246,78	212,40	246,78	
PRE SAINT EVROULT	275,15	275,20					Dissolution depuis le 26/04/07
ROINVILLE SOUS AUNEAU				383,15		383,15	
ROUVRAY SAINT DENIS	821,07			1 180,44		1 180,44	
SANTILLY	163,28	166,54	169,87	173,27		173,27	
SOIZE		202,25	20,82	210,43	210,43	210,43	
THIMERT GATELLES				471,07		471,07	
VER LES CHARTRES	773,32	600,00	2 659,48	820,66	600,00	820,66	
VILLIERS LE MORHIER	1 800,00	3 708,72		1 910,17	1 910,17	1 910,17	
VILLIERS SAINT ORIEN	348,50	318,90					Dissolution depuis le 02/04/07
TOTAUX	32 258,06	29 464,09	22 958,42	32 668,07	17 988,70	32 668,07	

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 044 – Subventions versées par le SDIS – Année 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux, M. Térouinard

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le versement des subventions suivantes, d'un montant total de **88 600 €** (article 6574), inscrits au budget primitif 2010 :

- Union départementale des sapeurs-pompiers d'Eure et Loir :	65 860 €
- Œuvre des pupilles :	2 200 €
- Association des anciens sapeurs-pompiers d'Eure et Loir :	900 €
- Union régionale des sapeurs-pompiers :	1 140 €
- Amicale du personnel de la direction :	18 500 €

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 045 – Demande de subvention FAI – Année 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise le président à signer les demandes de subvention FAI, dans l'hypothèse où les investissements 2010 du SDIS entrent dans le champ d'application du FAI 2010.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 046 – Neutralisation des amortissements des biens immobiliers – Exercice 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,

sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité, autorise la neutralisation totale des amortissements dans le domaine immobilier, pour un montant de 275 432 €.

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

Pour le président,

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS D'EURE ET LOIR

Réunion du 11 décembre 2009

OBJET

2009 – 047 – Budget primitif 2010

Le conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours, régulièrement convoqué le 1^{er} décembre 2009, s'est réuni le 11 décembre 2009 à 14h30, au SDIS, 7 rue Vincent Chevard à Chartres, sous la présidence de M. Albéric de MONTGOLFIER, président du conseil d'administration.

Etaient présents avec voix délibérative :

M. de Montgolfier, M. Boisard, M. Bonissol, M. Chevallier, M. Gaboriau, M. Gigon, M. Teilleux, M. Jaulneau, M. Leblond, M. Jonnier, Mme Ramond, M. Térouinard.

M. Frard donne pouvoir à M. Jaulneau

M. Garnier donne pouvoir à M. Bonissol

M. Huwart donne pouvoir à M. Gigon

Absents, excusés :

M. Frard, M. Garnier, M. Gorges, M. Huwart, M. Pilleux.

Membre de droit : M. le préfet d'Eure et Loir, absent, excusé.

Etaient présents avec voix consultative : médecin-colonel Serrano, capitaine Lecuirot, lieutenant Prévotat, adjudant Chéron.

Assistait également à la séance (article R1424-16 du CGCT) : M. Cabrera, représentant M. Jean-François Casadei, payeur départemental.

--ooOoo--

Vu l'avis favorable de la commission administrative et technique, du comité technique paritaire et du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires régulièrement convoqués, en date du 10 décembre 2009,
sur proposition de M. le président,

--ooOoo--

le conseil d'administration, à l'unanimité :

- prend acte de la contribution du conseil général d'Eure et Loir pour un montant de 15 000 000 €,
- approuve le budget primitif 2010 joint en annexe, qui s'élève, toutes sections et écritures confondues, à 39 267 300 €,
- décide d'ouvrir les autorisations de programmes suivantes :

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD

AP10 BATI 04 GROSSES REPARATIONS

Montant de l'AP	CP ouverts avant le 1/01/2010	CP 2010	CP à ouvrir après 2010
300 000,00	0,00	250 000,00	50 000,00

AP 10 BATI 05 PROGRAMME CS/CI

Montant de l'AP	CP ouverts avant le 1/01/2010	CP 2010	CP à ouvrir après 2010
850 000,00	0,00	20 000,00	830 000,00

AP 10 VEHI 03 ACQUISITION 5 VSAV

Montant de l'AP	CP ouverts avant le 1/01/2010	CP 2010	CP à ouvrir après 2010
450 000,00	0,00	120 000,00	330 000,00

AP10 VEHI 04 ACQUISITION de 2 VSR

Montant de l'AP	CP ouverts avant le 1/01/2010	CP 2010	CP à ouvrir après 2010
200 000,00	0,00	70 000,00	130 000,00

**Le président
du conseil d'administration**

Albéric de MONTGOLFIER

Certifiée exécutoire

compte tenu de la réception en préfecture le : 17 décembre 2009

et de la publication dans le recueil n° 2009-15 le : 23 décembre 2009

Pour le président,

Lieutenant-colonel Vincent ALLARD